N° DEL 2013.01.30/025

VILLE DE BRIANÇON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le Mercredi 30 janvier 2013 à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur CIRIO Raymond, Premier Adjoint.

CONVOCATION		
Date	24/01/2013	
Affichage	24/01/2013	

Etaient Présents: DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Nombre des Membres du Conseil Municipal				
En Exercice	Présents	Procurations et Absents		
33	27	6		

Etaient Représentés:

MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard.
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.
CODURI Laetitia pouvoir à RAPANOEL Séverine.
FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe.
VALDENAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard.

THEME: TRAVAUX 3

Absents-Excusés:

OBJET : REAMENAGEMENT
DU CARREFOUR DE
L'AVENUE DU GENERAL

DE GAULLE : DEMANDE DE

SUBVENTIONS.

FROMM Gérard, MARCADET Didier, PONSART Marie-Hélène, CODURI Laetitia, FERRUS Christian, VALDENAIRE Catherine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur: Maurice DUFOUR.

Le projet consiste en un réaménagement du giratoire de l'avenue du Général de Gaulle suivant le plan projet annexé à la présente délibération. Le carrefour dit de la DDE est un carrefour qui est constitué uniquement d'un plot central, rendant difficile la circulation. Il convient donc d'en modifier l'aménagement. Ces travaux permettront de sécuriser et de fluidifier le trafic. Dans le même temps, le Conseil Général des Hautes-Alpes doit remplacer le pont jouxtant le carrefour.

Les études et les travaux pourront avoir lieu dès le printemps 2013.

Le montant global du projet est estimé à 571 940,10 € HT, mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprise.

Le plan de financement du présent projet est le suivant :

Г	DÉPENSES H.T. RECETTES H.T.		T.
Etudes	51 995,00 €	ETAT - DETR 50,00 %	285 970,05 €
Travaux	519 945,10 €	AUTOFINANCEMENT 50,00%	285 970,05 €
TOTAL DÉPENSES	571 940,10 €	TOTAL RECETTES	571 940,10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider le plan de financement,
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander des subventions et à engager les études et les travaux,
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom ou pour le compte de la Commune, la Convention annexée à la présente délibération ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 31 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 0 6 FEV. 2013
PUBLIÉ LE 0 6 FEV. 2013

NOTIFIÉ LE

08 FEV. 2013